



Paris, le 17 novembre 2014

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'ORTHORISQ
DU 11 NOVEMBRE 2014 A PARIS**

Les adhérents de l'association Orthorisq ont été convoqués en Assemblée Générale ordinaire le 11 novembre 2014 afin de valider la gestion et les comptes de l'exercice du **1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014** de l'Organisme Agréé Orthorisq selon les règles spécifiées dans ses statuts (articles 11 à 13). A cette convocation étaient joints le rapport de gestion du Secrétaire Général et le rapport financier du Trésorier. Le rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes de l'association (cabinet KPMG) ainsi que le rapport spécial du Commissaire au Comptes (portant sur les conventions) ont été rendus accessibles à tous les adhérents sur le site internet de l'association. Les éventuelles questions devaient être posées par écrit.

A- Déroulement de l'Assemblée Générale ordinaire : 12h15 à 13h45.

- Ouverture de la journée et synthèse de l'année écoulée par Jacques Tabutin, Président,
- Lecture du rapport moral de François Loubignac, Secrétaire Général, concernant l'exercice clos le 30 juin 2014,
- Lecture du rapport de gestion de Christophe Avérous, Trésorier, et de l'avis du Commissaire aux Comptes, KPMG, sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2014,
- Approbation des comptes pour l'exercice clos le 30 juin 2014,
- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2014,
- Lecture par le Trésorier du rapport spécial de KPMG sur les conventions réglementées,
- Quitus aux administrateurs,
- Bilan de l'action de Bernard Redréau et Pierre Devallet, Représentants des Adhérents,
- Rapport d'Henri Bonfait, Directeur, sur les actions de 2014,
- Discussion et questions diverses (aucune question écrite n'a été adressée au siège l'association).

→ Ces communications sont accessibles sur le site de l'association (www.orthorisq.fr).

Une consultation par vote électronique a été organisée sur les différentes résolutions du **23 octobre au 16 novembre** inclus. Chaque adhérent, à jour de cotisation, a reçu un courriel nominatif contenant un lien unique pour réaliser son vote.

Ce jour, le 17 novembre 2014, le résultat de cette consultation électronique a été analysé, dans les locaux de l'association. Le Président constate que 678 votes ont été validés. L'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise du quart des Adhérents, conformément à l'article 13 des statuts de l'association.

B- Résultats des résolutions soumises à votes pour l'AG ordinaire :

Conformément aux statuts de l'association, le vote issu de cette consultation a pu être validé après respect du quorum (25% des adhérents). 678 adhérents se sont exprimés (quorum 425) sur les résolutions suivantes :

- Résolution 1 : Approbation par l'assemblée générale du rapport moral concernant l'exercice clos le 30 juin 2014. **Résolution approuvée à la majorité.**
- Résolution 2 : Approbation par l'Assemblée Générale du rapport financier et du rapport du Commissaire aux Comptes de l'exercice clos le 30 juin 2014 sur les comptes annuels qui présente un bénéfice de 59.484 €. **Résolution approuvée à la majorité.**
- Résolution 3 : L'Assemblée Générale approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2014, s'élevant à 59.484 €, en report à nouveau. **Résolution approuvée à la majorité.**
- Résolution 4 : Après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve les conventions mentionnées dans ce rapport. **Résolution approuvée à la majorité.**
- Résolution 5 : L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs pour faire, partout où besoin sera, toutes formalités légales de publicité. **Résolution approuvée à la majorité.**

→ *Le détail du vote des différentes résolutions est consultable sur le site internet de l'association (www.orthorisq.fr).*

L'Assemblée Générale Ordinaire se termine le 11 novembre 2014 à 13h45, le vote restant ouvert jusqu'au 16 novembre 2014 minuit. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.



Jacques TABUTIN
Président



François LOUBIGNAC
Secrétaire Général